Image not found or type unknown

Démission légitime et allocations chômage

Par **Dodi7691**, le **02/06/2013** à **03:45**

Bonjour, j'ai suivi mon mari a l etranger. je suis employee d'une cci depuis bientot 20 ans. Mon conge pour convenance personnelle arrive a echeance, mon employeur me demande de reprendre mon poste ou de demissionner. si je démissionne, j'aurai droit aux allocations de chômage en cas de retour en France, mais si nous partons sur une vie d expat, je ne pourrai donc jamais toucher le chômage ?merci

Par **P.M.**, le **03/06/2013** à **23:37**

Bonjour,
Normalement, la démission pour suivi du conjoint doit avoir lieu avant le changement de domicileet dans un délai raisonnable après sa mutation (moins d'un an)...

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés